



## COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS, LE 22 MARS 2016

### DES PRATIQUES QUI FONT HONTE A LA PSYCHIATRIE FRANCAISE

La fédération Santé Mentale France a pris connaissance du rapport accablant d'Adeline Hazan, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, rapport édité le 9 mars dernier et qui constate que « ... les préoccupations de sécurité infiltrent les pratiques psychiatriques, et que la crainte des fugues ou le sous-effectif des soignants conduisent à priver les patients de l'attention ou des marges de liberté qui devraient leur être accordées ». Au Journal Officiel du 16 mars 2016, en application d'une procédure d'urgence, la Contrôleure générale a publié des recommandations relatives au centre psychothérapique de l'Ain à Bourg-en-Bresse et dénonce notamment les « conditions de prise en charge portant des atteintes graves aux droits fondamentaux des personnes hospitalisées dans cet établissement ».

La fédération Santé Mentale France, mobilisée pour promouvoir une politique de santé mentale placée sous l'égide de l'éthique et du respect de la dignité humaine, ne peut donc accepter qu'une telle situation puisse exister au XXI<sup>ème</sup> siècle. Elle constate que cette situation est emblématique d'une dégradation générale de la situation de la psychiatrie publique qu'elle n'a cessé de dénoncer et de combattre ces dernières années. Elle espère, malgré tout, que l'établissement de Bourg-en-Bresse soit bien le seul qui en soit arrivé à développer des pratiques aussi caricaturales.

Elle constate que ni les experts-visiteurs de la Haute Autorité de Santé, dont la dernière visite remonte à l'automne 2015, ni l'Agence Régionale de Santé, ni la Commission Départementale des Soins Psychiatriques, n'ont fait état de dérives aussi graves. Elle pose la question de leur rôle.

Santé Mentale France ne peut que faire le triste constat d'une dérive des procédures de certification : le centre psychothérapique de l'Ain, établissement de service public, avait été certifié par la Haute Autorité de Santé en janvier 2012 avec comme seule recommandation « *La gestion de l'énergie* » (sic !).

Si cet événement doit aussi interroger les professionnels sur leurs pratiques, notamment cliniques, elle rappelle une fois de plus que la protocolisation à outrance des établissements de santé, l'obsession de l'activité et de la DMS (durée moyenne de séjour) arrivent à galvauder l'idée même de qualité qui se réduit à une simple question de respect des procédures et aboutit à la déresponsabilisation des acteurs du soin. Cette priorité accordée à la formalisation s'est faite au détriment du patient et de la qualité attendue par les usagers qui exige le respect de la dignité d'autrui, un accueil réel de la souffrance psychique et une écoute des familles.

La psychiatrie n'est pas une discipline médicale ordinaire, tant elle touche à des questions essentielles sur ce qu'est l'homme.

La qualité des soins doit être - grâce à une politique de formation s'étayant sur des savoirs multiples, partagés - fondée sur des bases scientifiques solides et accompagnée de temps suffisants pour que les professionnels puissent penser leurs pratiques. Elle doit aussi être le fruit de leur investissement dans leur outil au service de ceux qui souffrent et sont stigmatisés du fait de cette souffrance.

C'est à ces seules conditions que l'on mettra fin à des pratiques qui font honte.

#### Contacts presse :

Jean-Luc BRIERE <i>Président</i> courriel : jean-luc.briere901@orange.fr Tel : 06 70 85 28 29	Patrick ALARY <i>Président de la Commission scientifique</i> courriel : patrick.alary@orange.fr Tel : 06 80 21 16 28
--	---

**31, rue d'Amsterdam – 75008 PARIS**

téléphone : 01 45 96 06 36 - télécopie : 01 45 96 06 05

URL : [croixmarine.com](http://croixmarine.com) - courriel : [croixmarine@wanadoo.fr](mailto:croixmarine@wanadoo.fr)

Organisme formateur n° 11 75 203 79 75